

## **Fermeture du centre d'asile temporaire de Bure, le calme retrouvé ?**

Aline Nicoulin-Riat (PLR)

Lors de l'activité du centre d'asile temporaire de Bure, des députés ont soulevé plusieurs interrogations concernant son fonctionnement, notamment face à divers dysfonctionnements relevés. Bien que ce centre relève de la responsabilité de la Confédération, les institutions cantonales ont été mises à contribution. Actuellement, le centre n'est plus en activité.

La population ajolote semble ressentir un apaisement depuis la fermeture du centre.

### **Mes questions :**

1. **Le Gouvernement peut-il confirmer que l'apaisement ressenti par la population est une réalité et non une simple impression ?**
2. **Le Gouvernement peut-il dresser un bilan de l'impact de la présence du centre d'asile temporaire de Bure sur le canton, en particulier depuis sa fermeture ? Ce bilan devrait inclure les éléments suivants :**
  - **Interventions des institutions cantonales : Nombre d'interventions de la Police cantonale et d'autres institutions cantonales (pompiers, services sociaux, etc.) liées directement ou indirectement au centre durant sa période d'activité.**
  - **Incidences économiques négatives : Évaluation des dégâts, déprédations, pertes ou manque à gagner pour les prestataires de services cantonaux (par exemple, transports publics) et pour les entreprises locales.**
  - **Incidences économiques positives : Évaluation des gains potentiels, des augmentations de rentrées d'impôts et de l'impact sur l'activité économique locale (par exemple, bouchers, magasins d'alimentation, menuisiers, entrepreneurs) liés à la présence du centre.**

Ces informations permettraient de mieux comprendre les impacts lors de l'activité du centre d'asile temporaire de Bure sur le canton et d'évaluer les conséquences de sa fermeture.

Je remercie le Gouvernement de ses réponses.

Aline Nicoulin-Riat (PLR)

### **Co-signataires**

- Pierre Chételat (PLR)
- Ernest Gerber (PLR)
- Alain Schweingruber (PLR)
- Irène Donzé (PLR)
- Stéphane Brosy (PLR)
- Yann Rufer (PLR)
- Rolf Amstutz (PLR)
- Anael Lovis (PLR)

- Sandra Nobs (PLR)

Intervention déposée officiellement le 21 mai 2025